

4. SITUATION AGRO-SOCIO-ECONOMIQUE DE LA ZONE DE PRAIRIE CONCERNEE PAR LE PROJET

4.1 DEFINITION ET SITUATION DES ZONES DES DIFFERENTES SOLUTIONS PAR
RAPPORT AUX UNITES COMMUNALES ET AUX QUARTIERS DE PATURAGE.

Les schémas 3,4 et 5 ci-après (échelle 1/25 000) situent les différentes solutions par rapport :

- aux limites communales
- aux limites des vaines pâtures communales qui ne correspondent pas toujours aux limites communales (entre FEILLENS et entre CROTTET et REPLONGES)
- aux limites de quartiers de pâturage à l'intérieur de chaque vaine pâture communale.

NB : ON ENTENDRA PAR ZONE CONCERNEE PAR LE PROJET L'EMPRISE DU
CANAL PLUS LA ZONE DE PRAIRIE COMPRISE ENTRE CANAL ET SAONE

Ceci pour tenir compte non seulement des zones d'expropriation (emprise du canal et remblais), mais aussi de la problématique d'utilisation du pâturage restant qui se trouvera enclavé entre le Canal et la Saône.

Les superficies concernées par les différentes solutions sont fournies ci-dessous :

(superficies en ha)

SOLUTIONS	EMPRISE CANAL ET VOIRIE	EMPRISE ZONES DE REMBLAIS ET DELAISSEES	ZONE SOUSTRAITE A TERME A L'AGRICULTURE (emprises + remblais)	ZONE ENCLAVEE RESTANT AGRICOLE
CANAL COURT	49,7	38	87,7	68
CANAL ULTRA-COURT	40,6	38,4	79	0
SOLUTION PONT	8,5	-	8,5	0

4.2 ORGANISATION SPATIALE INTERCOMMUNALE DU PATURAGE SUR LA ZONE CONCERNEE PAR LE PROJET

(On aura soin de distinguer en permanence dans ce qui suit l'espace prairial communal, différent de l'espace communal de vaine pâture).

Pour la pâture, chaque pâturage communal est divisé en quartiers réservés chacun à des groupes de hameaux relativement limitrophes.

Chaque vaine pâture communale est sous la responsabilité d'un président (maire ou président du Syndicat agricole), et pour chaque quartier un responsable est chargé de collecter les cotisations annuelles pour l'entretien des clôtures électriques séparant les quartiers, l'entretien des dispositifs d'abreuvement etc...

Nous fournissons ci-après la liste des quartiers et des hameaux les utilisant, situés dans la zone concernée par le projet (cf aussi les plans de situation pages précédentes) :

Pâturage de REPLONGES

Hameaux

. Quartier du PUIITS GUILLEMIN	LE PUIITS GUILLEMIN LE PUTET ROMANECHÉ
. Quartier de la MADELEINE	LA MADELEINE LE PAGET LA CROIX VERTE PAIN BLANC
. Quartier LE CREU-LE-SUC (1)	LE CREU LE SUC LA LYE LE BOURG LA CROIX COLIN LA TEPPE LE SABLON

Pâturage de GRIEGES

Hameaux

. Quartier BONNAT	JONC LA BOTTE VILLENEUVE
-------------------	--------------------------------

(1) Réunion de deux anciens quartiers.

4.3 MODES D'EXPLOITATION DE LA PRAIRIE ET EVOLUTION : FAUCHE ET VAINE PATURE

Statuts et structures foncières

Seule une reconnaissance parcellaire fine permettrait d'établir un état convenable des structures foncières sur la zone du projet, ce travail n'a pas pu être réalisé dans le cas de la présente étude et reste à réaliser pour la suite.

Dans l'ensemble la prairie est surtout de statut privé, les quelques "charrières" communales ou sectionnales correspondent en règle générale à des réserves collectives anciennes pour servitudes de passage.(1).

Sur la zone arrêtée pour l'enquête agricole (cf définition en annexe 2) il a été dénombré quelque 350 propriétaires possédant quelque 500 parcelles. 75 % environ des propriétaires ne possèdent qu'une parcelle en prairie et 90 % possèdent 2 parcelles au moins.

La superficie moyenne possédée est de 0,9 ha environ, et la taille moyenne de la parcelle est de 0,6 ha

Le parcellaire est très morcelé et atomisé : il n'est pas rare de voir un exploitant ayant plusieurs dizaines de propriétaires-bailleurs pour 2 à 3 ha pris à bail...

(1) Au nord de MACON sur les prairies rive droite du Val de SAONE, les prairies communales ou sectionnales sont mises en adjudication pour le foin et font l'objet d'une taxe de pâturage collectif procurant ainsi des revenus non négligeables à certaines communes (cf "les conditions de mise en valeur des prairies inondables. SUAD:SAONE et LOIRE - ARER:BOURGOGNE ; op. cit).

De ce point de vue un remembrement de la prairie améliorerait sensiblement l'exploitation privée de celle-ci, mais n'entraînerait-il pas par contre à terme la disparition de l'exploitation collective au niveau de la vaine-pâture ?

Dans le cadre de la présente étude on ne se livrera pas à une analyse juridique des différents systèmes d'exploitation privée et (ou) collective de la prairie, passés, actuels et envisageables pour l'avenir. On se reportera pour cela, entre autres, à l'étude des "conditions de mise en valeur des prairies inondables" (op. cit).

43.1 Au niveau de l'exploitation en foin

Le morcellement du parcellaire, ne se reconnaissant que par un bornage très discret (2), et la rareté des voies d'accès, obligent les exploitants à faire les foins selon un ordre rigoureux.⁽³⁾ Selon les années les foins commencent à être coupés début juin, et normalement au 14 juillet toute la prairie est ouverte à la vaine-pâture, une seule coupe étant pratiquée en règle générale.

Les principaux modes d'exploitation sont soit en faire-valoir direct, soit en location officielle . (baux de location verbale renouvelables par tacite reconduction en généra]). Le prix de la location d'un hectare de prairie se situe dans une

 (2) quelques petits incidents de limites de parcelles se produisent de nos jours à travers l'immixtion de locataires ou acheteurs d'herbe, étrangers à la société rurale traditionnelle d'interconnaissance.

(3) Jadis on publiait des bans de fauchaison ; cette coutume a pris fin semble-t-il vers 1870.

fourchette de 300 à 600 F. A ces deux modes principaux il faut ajouter la transaction officieuse d'achat d'herbe sur pied à cours très variable, pratiquée davantage par les producteurs de viande que par les laitiers.

Les coupes sont effectuées soit directement par l'exploitant, soit par le biais d'un entrepreneur. (106 F l'heure de faucheur pour 2 ha fauchés à l'heure en moyenne ; bottelage : 1,06 F la botte pour 300 bottes à l'heure en moyenne).

43.2 Au niveau de la vaine pâture :

C'est la continuation du système traditionnel d'exploitation pastorale collective des terrains privés après la récolte principale. Le dernier arrêté communal réglementant la vaine pâture de REPLONGES, daté du 10 Mai 1982, est fourni en annexe 3, on s'y reportera pour le détail de la réglementation.

On retiendra simplement ici qu'après une période hivernale à l'étable, les animaux sont généralement mis dans des prés clos en pâturage privé de mars-avril au 14 juillet, puis mis ensuite en pâturage collectif de vaine pâture du 14 juillet au 11 novembre ou avant selon les crues.

Les troupeaux sont groupés par quartier et les bergers communs traditionnels ont été remplacés par des clôtures électriques, les veaux non sevrés sont bien sûr exclus de la vaine-pâture. Les laitières sont rentrées tous les soirs pour la traite soit dans les prés clos borduriers équipés, soit à l'étable.

Signalons enfin les règles d'or qui veulent que tout exploitant clôturant ses parcelles de prairie perd son droit de vaine-pâture, et que tout "coupeur de foin" a accès au droit de vaine-pâture. On laisse le lecteur imaginer toutes les conséquences évolutives quant aux types d'utilisation que cela permet...

Dans l'ensemble les prairies restent peu amendées et encore moins fumées, (le quart des parcelles en première approximation). Le pâturage tournant avec mise en défens n'est pas pratiqué, non plus que le désherbage systématique de l'euphorbe et autres "mauvaises herbes". On a vu au chapitre 2 que des essais d'irrigation avaient tourné court en leur temps.

Les conditions sanitaires et d'hygiène du bétail sont loin d'être satisfaisantes et les ratios de charge admis à l'hectare sont élevés, compte tenu du niveau d'intensification limité de la production fourragère sur ces prairies.

En conclusion de nombreuses possibilités d'aménagement et de mise en valeur pastorale restent ouvertes sur ces prairies inondables. Toute la difficulté réside dans l'imagination d'organisations socio-juridiques des populations que ne liquideraient pas systématiquement la vaine-pâturage seule garante dans le contexte actuel du maintien de certains types exploitations fermières menacées (1).

4.4 IDENTIFICATION DES POPULATIONS UTILISATRICES DE LA PRAIRIE EN FAUCHE ET EN VAINES PATURE SUR LA ZONE D'ENQUETE (2)

44.1 Exploitants en fauche

Une liste nominative exhaustive des exploitants de la prairie

(1) cf : "Les conditions de mise en valeur des prairies inondables" ; op. Cit. dans lequel certaines analyses sont pertinentes et par contre certaines conclusions par trop hâtives (à comparer notamment la conclusion sur la suppression de la vaine-pâturage p. 10 ; le & 3 "les contraintes sociales" P. 32 et le & 1 "le devenir de la vaine-pâturage p. 37...)

(2) voir Annexe 2 "Mémorandum sur le déroulement de l'enquête agricole"

en fauche dans la zone d'enquête est fournie en Annexe 2. Cette liste a été établie par commune de résidence selon les modalités exposées dans la même annexe.

L'utilisation de la prairie en fauche dans la zone d'enquête se résume comme suit :

<u>Commune de résidence</u>	<u>Nombre d'exploitants</u>
. REPLONGES	61
. GRIEGES	13
. FEILLENES	7
. CROTTET	4
. St-LAURENT	2
. BAGE-LA-VILLE	3
. St-JEAN-SUR-VEYLES	1
. VESINES	1
. VARENNES-LES-MACON	1
. CRUZILLES	1
	94
<u>TOTAL EXPLOITANTS EN FAUCHE</u>	<u>94</u>

Sur les 94 exploitants en fauche identifiés il a été possible de cartographier les parcelles de 63 exploitants (cf. carte parcellaire des exploitations au 1/5 000 annexée au présent rapport).

44.2 Exploitants en vaine pâture

Une liste nominative des exploitants en vaine pâture du pâturage de REPLONGES et du quartier nord du pâturage de GRIEGES est fournie en annexe 2. Compte tenu des caractéristiques de la vaine pâture il n'est pas possible de retenir des portions de quartier qui correspondraient à la zone de projet :

La superficie de la vaine pâture de REPLONGES et du quartier nord de GRIEGES est de 635 ha environ, ce qui donne un ratio de charge de 1,5 UGB/ha pendant 3,5 mois de pâture.

4.5 APPROCHE DES SYSTEMES DE PRODUCTION LIES A LA ZONE DE PROJET

45.1 Caractéristiques de l'échantillon des exploitations analysées

Le tableau synoptique ci-après fournit les critères objectifs principaux permettant d'analyser les systèmes de production de 41 exploitations sur les 94 identifiées comme exploitant la prairie en fauche dans la zone retenue pour l'enquête (cf. annexe 2). Dans ces 41 exploitations, 28 ont été identifiées comme utilisant également la vaine pâture. Les fiches des 41 exploitations ont été établies pour 31 d'entre elles à partir des questionnaires passés dans le cadre de la présente étude et pour dix autres à partir des informations collectées lors d'entretiens réalisés dans le cadre de l'étude d'impact socio-économique de 1983 (ces dernières sont marquées d'un astérisque dans le tableau synoptique des 41 exploitations).

Au total les taux de "sondages" sont :

- pour l'exploitation en fauche dans la zone d'enquête : $\frac{41}{94} = 44 \%$
- pour l'exploitation en vaine pâture dans le pâturage de REPLONGES et le quartier nord du pâturage de GRIEGES : $\frac{28}{60} = 47 \%$

La structure de l'échantillon des 41 exploitants faisant l'objet d'une fiche est la suivante :

- . 23 agriculteurs à temps complet exploitant une SAU de 12 ha au plus et âgés de 60 ans au moins ; soit 56 % de l'échantillon.

- . 12 double-actifs dont 2 négociants en bestiaux (SAU 50 ha et 10 autres exploitant une SAU de 10 ha au moins et âgés de moins de 60 ans, soit 29 % de l'échantillon.
- . 6 pré-retraités ou retraités de plus de 58 ans et exploitant une SAU de moins de 20 ha ; soit 15 % de l'échantillon.

Le sous-échantillon des 31 fiches d'exploitation provenant du questionnaire passés dans le cadre de la présente étude comporte :

17 agriculteurs à temps complet	(55 %)
9 double-actifs	(29 %)
5 pré-retraités ou retraités	(16 %)

Dans les deux cas l'échantillon est biaisé, la catégorie des pré-retraités et des retraités étant sous-représentés.

45.2 Redressement de l'échantillon et estimation de la structure de la population des 94 exploitants en fauche dans la zone d'enquête, selon l'activité.

La base du redressement constitue les données des inventaires communaux du RGA 1979-80 sur l'âge et l'activité des chefs d'exploitation.

La répartition des 94 exploitants identifiés par commune de résidence étant la suivante :

- . 65 % résidents à REPLONGES,
- . 15 % résidents à GRIEGES,
- . 4 % résidents à CROTTET,
- . 7 % résidents à FEILLENES,
- . 2 % résidents à St-LAURENT,
- . 7 % résidents dans d'autres communes.

On aurait obtenu en 79-80 :

- 21 double-actifs (22,5 %)
- 22 chefs d'exploitation de plus de 65 ans (23,7 %)
- 34 chefs d'exploitation de plus de 60 ans (36,5 %)

La population agricole ayant vieilli de 5 ans par rapport à ces données, et le pourcentage de double-actifs dans les systèmes de production liés à la prairie devant être légèrement plus élevés que pour l'ensemble des exploitations des communes touchées, on admettra à ce stade que les 94 exploitants en fauche de zone d'enquête se répartissent en :

- . 31 exploitants à temps complet (33 %) ; SAU 17 ha ;
âge 60 ans
- . 23 double-actifs (24,5 %) : SAU 10 ha ; âge 60 ans,
exceptions faites des deux négociants en bestiaux.
- . 40 pré-retraités ou retraités (42,5 %) : SAU 10 ha ;
âge 58 ans.

45.3 Les critères de classification des systèmes de production (1)

(1) Il s'agit ici d'une simple classification des systèmes de production par rapport à des critères objectifs de situation et d'activité agro-économique. Une typologie supposerait la prise en compte de critères subjectifs d'attitude par rapport à l'avenir, ce qui supposerait une étude psycho-sociologique de la population des exploitants.

Les fiches d'exploitants ont été dressées à partir des principaux critères analytiques suivants :

. situation du chef d'exploitation

- âge
- succession
- double activité du chef d'exploitation et (ou) de son conjoint.

. Identification de l'exploitation et de l'occupation du sol

- SAU ; part de l'exploitation en location (fermage et location verbale)
- Superficie toujours en Herbe (STH) dont prairie (part en location) et prés clos.
- Cultures fourragère (maïs, autres)
- Céréaliculture : céréales d'hiver et de printemps (blé, orge, seigle), maïs, part affouragée (grain ; farine).

. Composition du cheptel bovin de l'exploitation

- Vaches laitières, vaches allaitantes,
- Jeunes de moins de 3 ans : génisses, bovins viande par classe d'âge.

. Estimation des effectifs en vaine pâture par catégorie, convertis en équivalent UGB

. Critères analytiques des systèmes d'élevage

- par rapport aux différents types d'affectation de la SAU

. Indice de spécialisation fourragère : $\frac{SF}{SAU}$ avec superficie fourragère (SF) = STH + superficie des cultures fourragères (CF) + superficie de céréales affouragées.

. Importance de la STH dans l'exploitation : $\frac{STH}{SF}$

. Part de la prairie dans la STH : $\frac{\text{Sup. prairie}}{STH}$

- Identification des principaux systèmes d'élevage

Les principaux systèmes d'élevage ont été identifiés et quantifiés à partir de la notion d'unité zootechnique (UZ) qui permet de résumer le fonctionnement et les spécialisations des troupeaux. Les effectifs peuvent ainsi être traduits en nombre d'UZ par catégorie. L'UZ est aussi une unité technico-économique de planification et l'on peut calculer la composition structurelle moyenne de l'UZ par catégorie d'animaux, les besoins alimentaires par UZ, les productions animales par UZ (lait, viande). Dans le cas de systèmes d'élevage, avec fonction de reproduction assurée par l'éleveur, la composition structurelle du troupeau est ramenée à la mère reproductrice, une UZ peut comporter un seul atelier de production (lait par exemple) ou plusieurs ateliers (lait + viande par exemple).

Ainsi par exemple un troupeau de 20 vaches laitières avec remplacement interne (taux de remplacement 20 %) et vente des veaux à 8 jours (exceptions faites des velles de remplacement), constitue 10 UZ laitières (UZL)

- La composition de l'UZL est : 1 vache + 0,6 génisses de remplacement de 0 à 3 ans

- Pour une production moyenne d'étable de 3 000 kg de lait les besoins énergétiques de l'UZL sont :
 $3\ 000 + 0,2 \times 1\ 075 + 0,2 \times 1\ 350 + 0,2 \times 1\ 890 = 3\ 892$ UF
- La production de l'UZ est de 3 000 kg de lait
 - + 0,7 veaux de 8 jours
 - + 0,2 vaches de réforme

L'analyse de la composition des troupeaux, la prise en compte du nombre de veaux vendus à 8-15 jours et la déduction du nombre de broutards achetés pour l'engraissement dans l'effectif des jeunes bovins viande a permis d'identifier les principaux systèmes d'élevage suivants :

- UZL 1 - Troupeaux laitiers spécialisés avec remplacement des mères par achat, vente de tous les produits à 8-15 jours et absence d'ateliers viande.
- UZL 2 - Troupeaux laitiers spécialisés avec remplacement interne et absence d'ateliers viande, vente des veaux à 8-15 jours exceptions faites des velles de remplacement
- UZL 3 - Troupeaux laitiers avec remplacement interne, vente d'une partie des veaux à 8-15 jours et ateliers d'élevage et d'engraissement à 2-3 ans d'une part des jeunes mâles nés sur l'exploitation.
- UZV 1 - Troupeaux de vaches allaitantes avec remplacement interne, élevage et engraissement des produits avec divers ateliers : veaux de lait, baby-beefs, génisses et quelques broutards nés sur l'exploitation vendus à 30-36 mois.

- UZV 2 - Idem UZV 1 avec spécialisation plus importante pour la production de viande : peu ou pas de veaux de lait et de baby-beef, engraissement à 30-36 mois.
- UZV 3 - embouche longue de broutards achetés, vendus à 30-36 mois.
- UZV 4 - embouche courte (4 mois) de broutards achetés.

45. 4 Caractéristiques des principaux systèmes de production identifiés à travers les 41 fiches d'exploitation

454. 1 Caractéristiques communes

- Toutes les exploitations analysées sont orientées vers l'élevage avec un ratio $\frac{SF}{SAU}$ moyen de 93 % (intervalle de variation 55 %-100 %).

- La superficie toujours en herbe occupe près des 3/4 de la superficie fourragère avec un ratio $\frac{STH}{SF}$ moyen de 73 %

(intervalle de variation 24 %-100 %).

Les cultures fourragères sont peu développées : seuls 55 % des exploitants les pratiquent (superficie moyenne par exploitant les pratiquant : 3,9 ha dont maïs : 3 ha).

Plus de 30 % des exploitants cultivent des céréales sur une superficie restreinte de 4,5 ha en moyenne (3,8 ha de céréales d'hiver blé, orge, seigle et 0,7 ha de maïs en grain).

93 % des exploitants cultivent des céréales en destinant une grande part (3,9 ha en moyenne) à l'alimentation de leur troupeau, seule une part restreinte de 0,9 ha en moyenne (blé dans la majorité des cas) étant destinée à la vente.

454.2 Identification des principaux systèmes de production

L'analyse des 41 fiches d'exploitation permet d'identifier les 3 grands types d'exploitants (cf. 45.2) :

- agriculteurs à temps complet
- double-actifs
- pré-retraités et retraités

Les sous-types sont déterminés principalement par :

- . l'existence d'une succession assurée ou éventuelle pour les deux premiers types.
- . Les différents systèmes d'élevage pratiqués ; pour les 3 types confondus les 11 systèmes ou combinaisons de systèmes d'élevage suivant sont principalement représentés :

UZL 1	Lait seul
UZL 2	
UZL 2 + UZV 1	Lait + viande
UZL 2 + UZV 2	
UZL 2 + UZV 3	
UZL 3	
UZV 1	Viande
UZV 2	
UZV 3	
UZV 2 + UZV 3	
UZV 4	

Les caractéristiques de ces différents systèmes de production (ou Types d'exploitation) sont détaillées dans le tableau de la page suivante. (les critères et données "classantes" sont soulignées).

La diversité des systèmes de production peut se résumer comme suit :

<ul style="list-style-type: none"> . 31 Eleveurs à temps complet (dont 12 sans succession) <ul style="list-style-type: none"> . 16 producteurs de lait (7 sans succession) . 14 Producteurs mixtes lait + viande (4 sans succession) . 1 producteur de viande (sans succession) . 23 Eleveurs double-actifs (dont 12 sans succession) <ul style="list-style-type: none"> . 2 sans élevage bovin (sans succession) . 5 producteurs de lait (sans succession) . 1 producteur mixte lait + viande (avec succession) . 15 producteurs de viande (9 sans succession) . 40 pré-retraités ou retraités (sans succession) <ul style="list-style-type: none"> . 20 producteur de lait . 7 producteurs mixtes lait + viande . 7 producteurs de viande . 6 sans élevage bovin 	<p style="text-align: center;"><u>ENSEMBLE</u></p> <p>3 grands systèmes de production agricole selon l'activité</p> <p>. 11 systèmes de production</p> <p>. 18 sous-systèmes d'élevage</p> <p>. 21 types d'exploitation par rapport au critère succession</p>
---	---

L'analyse des différents systèmes de production met en relief la diversité des situations et des devenirs prévisibles des exploitations liées à la prairie dans la zone d'enquête, malgré une apparente homogénéité à priori d'exploitation d'élevage.

Les caractéristiques des différents systèmes de production identifiés appellent de nombreux commentaires, nous retiendrons ci-après les plus marquants vis-à-vis des impacts agricoles du projet de mise à grand gabarit de la Saône.

- En ce qui concerne l'avenir des exploitations agricoles le tableau est noir.

Sur 94 exploitations, 64 sont sans succession représentant une SAU totale de l'ordre de 600 ha sur lesquels dans le meilleur des cas on ne saurait à terme installer plus de 20 jeunes agriculteurs à plein temps (30 ha en moyenne si on se réfère à la taille moyenne des exploitations à temps complet). Sur les 30 autres exploitations la moitié seulement a une succession assurée, l'autre moitié n'ayant qu'une succession éventuelle.

- La catégorie des doubles-actifs est une catégorie hétérogène dans laquelle hormis les deux cas particuliers des négociants en bestiaux, on rencontre quelques Jeunes agriculteurs en développement et un pourcentage de systèmes de production de double activité stable, (11 exploitations ont une succession assurée ou éventuelle). Ici encore la double-activité ne doit pas être considérée uniquement comme un système transitoire évoluant à terme vers l'abandon de l'agriculture ; il peut constituer un système mixte structurel ou un système transitoire de développement agricole (cas des jeunes agriculteurs en développement).

- La diversité des systèmes d'élevage est à croiser avec une diversité de systèmes d'alimentation des troupeaux dans lesquels l'importance de l'apport de foin de prairie est très variable.

Ceci est illustré à travers l'intervalle de variation de l'indice synthétique $\frac{S. Prairie}{S.F}$ qui est de :

- . (6 % - 81 %) autour d'une moyenne de 40 % pour les agriculteurs à temps complet.
- . (8 % - 100 %) autour d'une moyenne de 52 % pour les double-actifs (hormis les deux négociants en bestiaux pour lesquels $\frac{S. Prairie}{S.F}$ est respectivement de 74 % et 96 % !)
- . (25 % - 69 %) autour d'une moyenne de 39 % pour les pré-retraités et les retraités.

Dans l'ensemble, en raisonnant sur les moyennes, on peut dire que l'apport de foin de prairie occupe une place sensiblement plus importante dans les systèmes de production des doubles-actifs que dans les autres (elle est vitale pour les deux négociants en bestiaux. Ceci est dû à une moindre importance relative des cultures fourragères et des céréales affouragées (cf : l'indice $\frac{STH}{SF}$ de cette catégorie).

Pour les pré-retraités et les retraités le plus faible poids relatif de la prairie est compensé par une part relativement plus importante des prés clos (cf l'indice $\frac{STH}{SF}$ de la catégorie).

- Les double-actifs sont plus orientés vers des systèmes viande, moins consommateurs de main d'oeuvre, que les deux autres catégories.
- La vaine pâture joue toujours un rôle important dans les différents systèmes d'élevage représentés :

- . 4/5ème des éleveurs à temps complet assurent ainsi l'alimentation des 3/4 des effectifs de leur troupeau pendant 3,5 mois
- . La moitié des éleveurs double-actifs assurent ainsi l'alimentation de plus de 90 % des effectifs de leur troupeau pendant 3,5 mois (négociants en bestiaux non compris).
- . les 2/3 des éleveurs pré-retraités assurent ainsi l'alimentation de la quase totalité des effectifs de leur troupeau pendant 3,5 mois
- Dans chacune des grandes catégories d'exploitants la majorité des systèmes d'élevage représentés ont des poids économiques équivalents si on raisonne sur des moyennes par système :
 - . 15 - 20 UZL + 17 UZV pour les agriculteurs à temps complet
 - . 3 - 4 UZL ou 5 - 8 UZV pour les doubles-actifs
 - . 4 UZL ou 4 UZL + 4 UZV ou 2 - 4 UZV pour les pré-retraités et les retraités,

Ceci mis à part les 3 cas particuliers des deux négociants et du plus gros producteur laitier spécialisé.

Cela signifie que le système d'élevage ne détermine pas le niveau économique du système de production.

On ne connaît pas par contre la dispersion des exploitations autour des moyennes d'effectif par système d'élevage. La dispersion du nombre de têtes par exploitation en corrélation avec la SAU donne une idée de la disparité des revenus agricoles par grande catégorie d'exploitants :

Eleveurs à temps complet : de 11 à 70 têtes par exploitation
 (moyenne 39 ; amplitude : 6,4)
 SAU : de 12 à 55 ha
 (moyenne 29 ha ; amplitude : 4,6)
 1,3 tête/ha SAU - intervalle 0,7-12,1
 tête/ha

- . Eleveurs double-actifs : de 4 à 22 têtes par exploitation (négociants en bestiaux (moyenne 9 ha ; amplitude 5,5) exceptés)
 - SAU : de 2 à 10 ha
 - (moyenne 6,4 ha ; amplitude 5)
 - 0,8 têtes/ha SAU - intervalle 0,7 - 2,2 têtes/ha

- . Eleveurs pré-retraités ou retraités : de 2 à 14 têtes par exploitation
 - (moyenne 7 ; amplitude 7)
 - SAU : de 4 à 10 ha
 - (moyenne 6,4 ha ; amplitude 2,5)
 - 1,1 têtes/ha SAU - intervalle 0,5 - 1,7 tête/ha

46. RECAPITULATIF DES EFFECTIFS BOVINS ET DES SYSTEMES D'ELEVAGE LIES A L'EXPLOITATION DE LA PRAIRIE

46.1 Au niveau de l'apport de foin de la zone d'enquête

. <u>Effectifs</u> :	Eleveurs à temps complet :	1 209 têtes
	Eleveurs double-actifs :	401 têtes
	Eleveurs pré-retraités ou retraités :	238 têtes

TOTAL	1 848 têtes
-------	-------------

. Systèmes d'élevage

	<u>UZ1 1</u>	<u>UZ1 2</u>	<u>UZ1 3</u>	<u>UZV 1</u>	<u>UZV 2</u>	<u>UZV 3</u>	<u>UZV</u>
Eleveurs à temps complet :	50	434	92	18	25	42	-
Eleveurs double-actifs :	-	28	-	30	20	55	120
Eleveurs pré-retraités ou retraités :	80	28	-	14	-	28	-
<u>Ensemble</u>	<u>130</u>	<u>490</u>	<u>92</u>	<u>62</u>	<u>45</u>	<u>125</u>	<u>120</u>

. Nombre moyen de têtes/UZ

UZL 1	UZL 2	UZL 3	UZV 1	UZV 2	UZV 3	UZV 4
1	1,6	2,7	3,3	3,8	1,5	1

46.2 Au niveau de la vaine pâture sur le pâturage de Replonges et le quartier nord du pâturage de Grièges

. Effectifs totaux (cf 44.2)

950 UGB (60 éleveurs)

1 400 Têtes (1,5 têtes /UGB)

se répartissant de la façon suivante entre les différents systèmes d'élevage

UZL 1	: 3 %	des effectifs	}	Elevage à dominante laitière : 61 %
UZL 2	42 %	" "		
UZL 3	16 %	" "		
UZV 1	16 %	" "	}	Elevage à viande : 39 %
UZV 2	9 %	" "		
UZV 3	10 %	" "		
UZV 4	4 %	" "		

4.7 APPROCHE DE LA PRODUCTION DE FOIN ET DE SA VARIABILITE DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

Sur un échantillon de 20 exploitations enquêtées lors de la première étude 1983, on a pu établir les moyennes de production suivantes, toutes conditions de fumure et de lieu par ailleurs confondues :

Bonne année	: 7,6 t	de foin par ha	~	3 400 UF
Mauvaise année	: 3,6 t	de foin par ha	~	2 000 UF
Année moyenne	: 5,2 t	de foin par ha	~	2 600 UF

Nous voyons ainsi que le tonnage de foin peut varier du simple au double selon les années, on retiendra cependant que, sauf cataclysme d'une crue exceptionnelle, les années peu productives fournissent un foin de qualité relativement meilleure que les années productives.

Ces moyennes globales masquent une plus grande variabilité de la production dans l'espace et dans le temps, comme le montre l'étude du cas de 4 parcelles d'une même exploitation sur les six dernières campagnes (voir tableau et diagramme A et B page suivante).

Le diagramme B fournit une image pour chaque parcelle et chaque année de l'écart de la production de foin observée par rapport à la moyenne inter-annuelle générale, tous lieux confondus.

On retiendra à la lecture du diagramme B des variations de production du simple au quadruple selon les lieux et les années.

5 EVALUATION DES IMPACTS AGRICOLES DES DIFFERENTES VARIANTES DU
PROJET DE MISE A GRAND GABARIT DE LA SAONE A MACON

5.1 Rappel des impacts globaux au niveau des superficies concernées

Ils sont résumés dans le tableau ci-dessous : (cf § 4.1) :

VARIANTES	Superficie soustraite à l'agriculture (emprise + remblais)			Superficie enclavée restant agricole			Total superficie touchée et perturbée par le projet en % des quartiers de pâturage (1)
	Sup : ha	% de la Sup des quartiers de pâturage touchés (1)	% situé dans la meilleure zone de valeur pastorale	Sup : ha	% de la Sup des quartiers de pâturage touchés (1)	% situé dans la meilleure zone de valeur pastorale	
CANAL COURT	87,7	14	93 %	68	11 %	97 %	25 %
CANAL ULTRA-COURT	79	12,5%	97 %	0	-	-	12,5 %
SOLUTIONS PONT	8,5	1,5 %	100 %	0	-	-	1,5 %

(1) : l'ensemble des quartiers de pâturage touchés correspondent au pâturage de REPLONGES en entier et au quartier nord du pâturage de GRIEGES, l'ensemble représentant une superficie totale de 635 ha environ.

5.2 Impacts au niveau des propriétaires

La zone retenue pour l'enquête agricole représente environ 315 ha pour 350 propriétaires soit une moyenne de 0,9 ha par propriétaire.